



PRÉFECTURE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'environnement
DDDCL/BE/ N° 16.04.124
Affaire suivie par : Sophie Baour
☎ : 01 41 60 64 73
✉ : 01 41 60 56 25

Bobigny, 27 AVR. 2016

Courriel : sophie.baour@seine-saint-denis.gouv.fr

La sous-préfète de Saint-Denis

à

Destinataires in fine

Objet : Réunion de la commission de suivi de site relative à l'exploitation des installations de traitement des ordures ménagères par la société TIRU

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral XXX portant création de la commission de suivi de site (CSS) de la société TIRU dont vous êtes membre.

Je vous informe que je réunirai cette commission :

Jeudi 19 mai 2016 à 10h
Sous-préfecture de Saint-Denis
Salle Marie Curie
28-30, boulevard de la Commune de Paris
93202 Saint-Denis

Afin de me permettre de mettre en place le bureau de la commission, je vous prie de me faire connaître le nom de la personne qui représentera votre collège tel que mentionné dans l'arrêté évoqué ci-dessus.

L'ordre du jour est le suivant :

- installation de la commission,
- désignation du bureau,
- résultats 2015 du centre de traitement,
- projets d'intégration urbaine du centre.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence, ou le nom de la personne que vous aurez désigné pour vous représenter avant le jeudi 12 mai à l'adresse suivante : nassera.ouarab@seine-saint-denis.gouv.fr.

Je vous informe par ailleurs que tous les documents présentés et discutés pendant la réunion seront préalablement accessibles sur le site internet de la préfecture : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite>

P. Le Préfet, et par délégation
la Sous-Préfète de Saint-Denis



Mme ISNARD

Destinataires :

- le Directeur territorial de l'Agence régionale de santé ou son représentant
- le chef de l'Unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement
- le maire de la commune de SAINT-OUEN
- le maire de la commune de CLICHY
- le président de l'établissement public territorial de Plaine Commune
- le président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
- le président de l'association Environnement 93
- le président de l'association des Jardins ouvriers de Saint-Ouen
- la directrice régionale Île-de-France de la Tiru
- la directrice de l'usine Tiru de Saint Ouen
- le responsable QSE-Chimie Tiru
- l'ingénieur environnement Tiru
- le directeur adjoint, responsable exploitation Tiru
- le responsable maintenance Tiru
- le président du Sycotom ou son représentant
- la présidente du Sitom 93, vice-présidente du Sycotom